

Règlement d'ordre intérieur

Art. 1 – Inscriptions.....	2
Art. 2 – Accueil et admission.....	2
Art. 3 – Accompagnants.....	2
Art. 4 – Les cours.....	3
Choix et niveau de cours.....	3
Comportement au cours.....	3
Art. 5 – Vestiaires et bâtiments.....	4
Art. 6 – Remboursement.....	4
Responsabilités et engagements de l'élève.....	5
Comportement en dehors des cours.....	5
Responsabilité des parents ou représentants légaux pour les mineurs d'âge.....	6
Art. 8 – Communication.....	6
Art. 9 – Droit à l'image.....	6
Art. 10 – Déontologie.....	7
Art. 11 – Règles sanitaires et état de santé.....	7
Coordonnées de l'ASBL.....	7

Le présent règlement est destiné à fixer les règles de conduite à respecter afin que tous puissent participer aux activités dans les meilleures conditions.

Art. 1 – Inscriptions

Les inscriptions concernent une seule année académique et sont calculées par personne.

Les inscriptions ne seront valides que si le dossier est entièrement complété et que si le paiement est reçu.

Le montant total de l'inscription doit être payé au plus tard le 21^{ème} jour qui suit le premier essai ou la première séance de cours. La même échéance est à respecter pour la remise des documents suivants:

- le formulaire d'inscription complété et signé;
- le certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse.

“Les clés d’EKLA ASBL” se réserve le droit de refuser l’accès à un cours si la situation administrative et financière n’est pas en règle.

Art. 2 – Accueil et admission

Les élèves doivent **toujours** se présenter auprès du responsable de cours **avant** le début de chaque cours. Une liste de présence sera tenue, principalement pour les mineurs d'âge, afin de pouvoir justifier vis-à-vis des parents de la régularité aux cours des enfants.

L'ASBL n'est responsable des élèves que pour la durée du cours et uniquement à l'intérieur de la salle de cours. **Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors du local de cours.**

En cas d'absence du professeur et en fonction du délai qu'il reste pour vous prévenir, vous serez toujours avertis (SMS, notification dans l'application ClubOnline, avis sur le site Internet, message sur FaceBook). Un avis sera également affiché sur la porte d'entrée du local. Nous invitons les parents/responsables légaux à toujours s'assurer que le professeur ou le responsable de cours est bien présent au moment de déposer leur enfant.

Art. 3 – Accompagnants

Les parents et accompagnants ne sont **pas autorisés** à rester dans la salle de cours.

De même, les amis, correspondants étrangers, membres de la famille des élèves ne sont pas autorisés à regarder le cours et à rester dans la salle de cours **sauf autorisation préalable**.

Toute perturbation répétée du cours par un élève, parent ou accompagnant entraînera l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné.

Art. 4 – Les cours

Choix et niveau de cours

Le niveau de cours est **déterminé par le professeur**. Celui-ci informera individuellement chaque élève de la possibilité ou non au niveau supérieur.

Le professeur est en droit de rediriger l'élève vers un niveau plus adapté.

Comportement au cours

- Quel que soit le cours choisi, une **tenue adéquate** est indispensable.
Les informations à ce sujet seront données par le professeur ou par le responsable du cours.
- **Il est interdit de danser avec des chaussures venant de l'extérieur.**
Les chaussures avec lesquelles vous dansez arrivent dans un sac et sont mises aux pieds dans la zone vestiaire ou dans la zone précisée par le professeur ou le délégué.
Cette règle permet de conserver une salle propre et de travailler dans des conditions acceptables.
- **La ponctualité** est de mise pour chaque cours.
Veuillez arriver 5 minutes avant le début du cours.
En cas de retard, l'élève se joindra au cours sans perturber celui-ci et après s'être excusé auprès du professeur ou du responsable de cours.
En cas d'absence, veuillez avertir le professeur, le responsable de cours ou, à tout le moins, envoyer un mail à infos@cles.ekla-danse.be.
- Il vous est demandé de ne pas perturber les cours.
- On quitte la salle avec l'accord du professeur, même pour boire ou aller aux toilettes, afin de respecter son travail et pour ne pas perturber le déroulement du cours.
- Les GSM, Smartphones,... sont éteints ou en mode silencieux dès que vous entrez dans les locaux. Sauf cas exceptionnel (personnel de garde,...) pour lequel le professeur ou le responsable de cours sera mis au courant avant le début du cours.
- Les chewing-gum sont interdits (à jeter avant le début du cours) pour éviter tout risque d'étouffement.
- Le professeur se réserve le droit de demander d'attacher les cheveux.
- Pendant leur présence dans les locaux (avant, pendant et après le cours), les élèves veilleront à avoir un comportement respectueux envers le professeur, le responsable de cours et les autres élèves.

Les points repris ci-dessus sont les fondements de base du respect et de la discipline qui sont essentiels pour la pratique d'une activité sportive et sociale.

“Les clés d'EKLA ASBL” se réserve le droit de refuser aux cours ou aux manifestations extérieures (démonstrations, spectacles) tout élève enfreignant ces consignes.

Art. 5 – Vestiaires et bâtiments

- Il est interdit de fumer, de jeter ou d'écraser les cigarettes dans l'enceinte des bâtiments.
- Il est interdit d'abuser d'alcool.
- Il est interdit de jeter ou d'écraser des chewing-gum au sol
- Il est interdit de détériorer intentionnellement le matériel présent dans les locaux.
- Il est strictement interdit de faire usage de stupéfiants ou de drogues.
- Il est strictement interdit d'exercer des voies de fait ou de faire preuve de violence (physique ou verbale) ou de faire preuve de faits graves dans les locaux.
- Veillez à garder les lieux propres: jetez vos papiers ou bouteilles vides dans les poubelles, reprenez les bouteilles non terminées...
- Seules les bouteilles d'eau sont acceptées dans les salles de cours et les bâtiments.
- Aucune nourriture n'est acceptée.
- Attention aux vols: nous vous conseillons de conserver à vue vos objets de valeur. Ils sont sous votre responsabilité.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels survenant dans les locaux où se donnent les cours ou sur les lieux de représentation (démonstration, spectacle).

Tout objet trouvé dans la salle de cours ou dans le vestiaire sera conservé au siège social où vous pourrez venir le récupérer.

Les règlements d'ordre intérieur de chaque bâtiment dans lequel se donnent les cours de danse sont également d'application pour tout élève ou parent d'élève.

Par la signature du formulaire d'inscription et l'acceptation du présent ROI, vous acceptez également les ROI propres à chaque bâtiment. **Tout manquement constaté pourra donc également entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève.**

Art. 6 – Remboursement

1. Aucun remboursement de cotisation n'est accordé en cas d'abandon des cours
2. Aucun remboursement de cotisation n'est accordé en cas d'exclusion.
3. Si, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'ASBL telles que:
 - a. guerres
 - b. désastres naturels
 - c. épidémies et pandémies
 - d. attentats
 - e. incendies ou dégâts des locaux rendant ceux-ci inutilisables ou indisponibles
 - f. etc.

les cours ne pouvaient être maintenus, "Les clés d'EKLA ASBL" ne pourrait être tenue pour responsable et les membres ne pourraient dès lors introduire une demande de remboursement.

4. Aucun remboursement ne sera effectué pour des cours manqués sauf en cas d'incapacité de longue durée (min. 1 mois) justifié par un certificat médical.

La demande de remboursement et le certificat médical doivent être envoyés dans les 5 jours ouvrables suivant le début de l'incapacité soit par voie postale soit par mail. Les coordonnées se trouvent à la fin de ce document.

Art. 7 – Démonstrations et spectacles

Responsabilités et engagements de l'élève

L'ASBL se réserve le droit d'organiser un ou plusieurs spectacles ou de participer à des démonstrations. La participation à ces prestations implique une **présence régulière aux cours** ainsi qu'une **présence obligatoire aux répétitions** spécifiquement organisées.

Suivez toujours les informations de vos professeurs et responsables de cours. **Toutes les informations officielles** seront toujours transmises par mail, par Facebook, par l'application clubonline.be ou par le site Internet. N'oubliez pas de consulter régulièrement ces différents canaux.

Un appel sera fait pour des volontaires. La participation n'est donc jamais obligatoire. Si vous ne désirez pas participer à ces prestations, merci de le signaler aux professeurs et la direction des "Clés d'EKLA ASBL" (par mail). Vous pourrez toujours participer aux cours mais comme un placement spécifique est souvent nécessaire, vous serez placés dans un groupe séparé des participants.

En cas de participation, vous devrez être présent(e) à minimum 75% des cours et à tous les entraînements ou répétitions spécifiquement mis en place. Toute absence devra être justifiée par un certificat médical.

"Les clés d'EKLA ASBL", afin de ne pas mettre en péril une prestation, se réserve le droit de refuser la participation des élèves qui arriveraient trop fréquemment en retard ou qui auraient un trop grand nombre d'absences.

Comportement en dehors des cours

Les règles de politesse et de respect envers les responsables de l'organisation, les surveillants dans les coulisses et les loges, les professeurs et les autres élèves sont primordiales au bon déroulement des prestations.

Il est interdit à tout élève, une fois dans les coulisses, de ressortir sans avoir obtenu l'autorisation expresse d'un responsable.

Tout manquement au ROI dégage "Les clés d'EKLA ASBL" et ses représentants de leurs responsabilités en cas d'accident.

Responsabilité des parents ou représentants légaux pour les mineurs d'âge

Lors de tout déplacement, il sera demandé aux parents ou représentants légaux d'accompagner l'élève. Il est également possible, après en avoir informé la direction par mail de confier la garde de celui-ci à un autre parent. L'ASBL ne peut en aucun cas se porter responsable des élèves mineurs. Les parents seront dès lors invités à signer une décharge pour éviter tout quiproquo ultérieur.

Lors des représentations (spectacles ou démonstrations), les mineurs ne sont pris en charge que pour la durée de la représentation. Il est donc demandé aux parents / représentants légaux qu'un adulte soit présent aux représentations afin de pouvoir prendre en charge le mineur directement après la représentation.

Cette règle ne s'appliquera pas aux répétitions générales durant lesquelles, afin de conserver l'effet de surprise, aucune personne externe à l'organisation ne pourra rester dans la salle.

Art. 8 – Communication

Afin de faciliter la communication des informations nécessaires tout au long de l'année, nous vous invitons à nous fournir par le biais du formulaire d'inscription vos coordonnées complètes (adresse, mail, GSM,...). De même, l'ASBL utilisant l'application "ClubOnline.be", il vous sera proposé d'installer l'application sur vos smartphones et de vous créer un compte par lequel nous pourrions également vous contacter.

En cas de modification de vos données de contact en cours d'année académique, n'oubliez pas de nous faire parvenir les changements par mail.

Veuillez lire attentivement tout document que vous recevriez par quelque canal que ce soit.

Il est aussi conseillé aux parents / représentants légaux d'enfants mineurs de passer régulièrement voir le professeur ou le responsable de cours.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à nous envoyer un mail.

Art. 9 – Droit à l'image

En vous inscrivant comme membre de notre ASBL, vous nous donnez l'autorisation d'utiliser les photos et vidéos pour notre promotion et celle de nos activités et ce sur n'importe quel média (site Internet, documents publicitaires, vidéo de promotion, spot tv,...)

Si vous ne voulez pas que votre image soit utilisée dans ce cadre, veuillez le préciser par mail ou par courrier postal.

En cas de problème, adressez-vous au responsable de cours ou à un responsable de l'ASBL. Nous sommes à votre disposition pour trouver des solutions.

Votre inscription implique que vous avez pris connaissance de ce ROI, que vous l'acceptez et que vous vous engagez à le respecter.

Art. 10 – Déontologie

1. Sans accord préalable du professeur **et** de l'ASBL, les chorégraphies apprises lors des cours ne pourront être utilisées que dans le cadre des activités et prestations organisées par l'ASBL.

Les démonstrations à but lucratif sont interdites dans tous les cas.

2. Filmer les cours par quelque moyen que ce soit est interdit .
La diffusion de vidéos des chorégraphies sur des sites tels que FaceBook, YouTube, Vimeo, Twitter,... est formellement interdite.

Le non-respect de l'article 10 pourra faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Art. 11 – Règles sanitaires et état de santé

1. Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse doit être fourni lors de l'inscription. En l'absence de ce certificat, le membre déclare sur l'honneur être en bonne santé et qu'aucune raison médicale connue ne l'empêche de fournir un effort physique intense bref ou prolongé et donc de pratiquer la danse.

Cependant, si vous ne rentrez pas de certificat médical, l'assurance peut refuser toute intervention en cas d'accident.

2. Il est interdit de fréquenter les cours en cas d'infection, de maladie contagieuse et ce afin de ne pas porter atteinte à la santé et à la sécurité des autres membres.

Cette interdiction est étendue à l'apparition de fièvre ou de symptômes infectieux.

3. Il est également interdit de fréquenter les cours en cas de blessure handicapante et ce afin de ne pas aggraver la-dite blessure par la pratique de la danse.
4. En cas de nécessité, un addendum concernant les mesures sanitaires à respecter en cas d'épidémie / pandémie sera annexé au présent ROI et devra être considéré comme en faisant partie.

Le non-respect de l'article 11 pourra faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Coordonnées de l'ASBL

Les clés d'EKLA
Rue Fleurichamps 50
7370 DOUR
Belgique

GSM : +32 485 842 511
Mail : infos@cles.ekla-danse.be